

CONSULTATION PUBLIQUE

ocpm.qc.ca

Projets de règlements P-10-021 et P-04-047-93

Règlements autorisant la construction, la transformation,
l'occupation et l'aménagement du terrain portant le numéro de lot 3
361 751 du cadastre du Québec, bordé par la rue Molson, le boulevard
Saint-Joseph, la rue d'Iberville, les voies ferrées du CP ainsi que par les propriétés situées au
5300, rue Molson et au 5195, rue d'Iberville.

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 23 août 2010, le projet de règlement P-10-021 intitulé « Règlements autorisant la construction, la transformation, l'occupation et l'aménagement du terrain portant le numéro de lot 3 361 751 du cadastre du Québec, bordé par la rue Molson, le boulevard Saint-Joseph, la rue d'Iberville, les voies ferrées du CP ainsi que par les propriétés situées au 5300, rue Molson et au 5195, rue d'Iberville. » ainsi que le projet de règlement P-04-047-93 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-10-021 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie (01-279) notamment en ce qui a trait à la hauteur, les usages, les marges latérales et arrière, l'alignement, les stationnements et accès véhiculaire, les équipements mécaniques et hors toit. Le règlement comprend aussi des critères d'aménagement d'architecture et de design portant sur l'alignement des constructions, la volumétrie et l'aménagement des espaces libres. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-93 prévoit des modifications à la carte sur la densité de construction.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 14 septembre 2010
Sous-sol de l'Église Saint-Esprit de Rosemont
2851, rue Masson
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 12 octobre 2010 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 7 octobre 2010.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 30 août 2010

Le greffier de la Ville de Montréal

M^e Yves Saindon